

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

Relaxe dans l'affaire *Wildenstein*

DOCTRINE

Page 7

■ Droit fiscal

Éric Delesalle

Questionnaire pour un fiscaliste...

JURISPRUDENCE

Page 9

■ Immobilier

Jean-Marie Hisquin

L'obligation d'adresser à chacun des époux cotitulaires

du bail la proposition de relogement consécutive à un arrêté d'insalubrité (Cass. 3^e civ., 9 févr. 2017)

CULTURE

Page 14

■ Les saveurs du palais

Laurence de Vivienne

Vino & cucina

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

La chocolatière de la reine

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Relaxe dans l'affaire *Wildenstein* 125m2

Frédérique PERROTIN

Le tribunal correctionnel a jugé que la preuve n'avait pas été apportée que les trusts utilisés par la famille Wildenstein étaient fictifs. Dès lors, la fraude fiscale n'est pas avérée. Dans cette même affaire, le Conseil constitutionnel a validé le principe des doubles poursuites pénales et fiscales dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité posée par les avocats des héritiers Wildenstein.

Le tribunal correctionnel de Paris vient de rendre un jugement de relaxe dans l'affaire *Wildenstein*. Le parquet national financier a fait appel de cette décision le 13 janvier dernier, estimant indispensable « un nouvel examen de l'affaire par la cour d'appel ».

■ Une plainte pour fraude fiscale

À l'origine de l'affaire *Wildenstein*, une succession orageuse, celle du marchand d'art mondialement connu Daniel Wildenstein, qui s'est soldée par un déchaînement de plaintes et de redressements fiscaux. Ce sont d'abord les héritiers qui se sont déchirés. Puis Bercy est entré en scène et en 2011, l'administration fiscale a réévalué le montant de la succession, prononcé un premier redressement fiscal et déposé plainte pour fraude fiscale. En 2012, après avoir lancé un nouveau redressement fiscal, l'administration fiscale a déposé une seconde plainte pour fraude fiscale concernant une autre succession, celle d'Alec Wildenstein, le fils de Daniel Wil-

denstein. En 2012, Guy Wildenstein, le fils aîné de Daniel Wildenstein, Alec Wildenstein junior et Liouba Stoupakova, qui a épousé Alec Wildenstein senior ont été mis en examen pour fraude fiscale et blanchiment de fraude fiscale, avec trois de leurs conseils ainsi que deux établissements bancaires mis en examen pour leur participation à l'élaboration de la fraude fiscale présumée. Bercy estimait que la famille Wildenstein avait frauduleusement dissimulé une partie de sa fortune dans des trusts discrétionnaires et irrévocables lui permettant d'éviter des droits de succession se chiffrant en centaines de millions d'euro. L'administration fiscale a réintégré les biens placés dans ces trusts dans la succession litigieuse, considérant que lesdits trusts étaient frauduleux puisqu'ils avaient financé le train de vie des héritiers par différents moyens, dont des prêts.

Suite en p. 4

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34